

# COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### N°2022/0534 - SAUR - Branchement AEP « 10 bis, rue de la Chénée »

Le Maire de la Commune de Saint-Mars-du-Désert,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration de travaux par la S.A.U.R, en vue de réaliser un branchement AEP au 10 bis, rue de la Chénée : **du 19 au 30 Septembre 2022 de 08h00 à 18h00**,

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux,

### ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de branchement AEP par la S.A.U.R au : « 10 bis, rue de la Chénée » ; **la circulation sera alternée** au droit du chantier **du 19 au 30 Septembre 2022 de 08h00 à 18h00**.

Article 2 : L'alternat sera géré par des panneaux.

Article 3 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation par la **SAUR** qui a en charge les travaux.

Article 4 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nort sur Erdre, le Directeur Général des Services, la Police Rurale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché et publié aux lieux habituels de la Commune et sur place.

Fait et arrêté à ST MARS DU DESERT, le 08 Septembre 2022

Le Maire

  
Barbara NOURRY

The image shows a blue circular official stamp of the Commune of Saint-Mars-du-Désert. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT' around the top and 'POLICE RURALE' at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Barbara NOURRY' is printed in bold black text to the right of the signature.